

Suite à votre demande, voici une note complémentaire pour vous donner en détails les mesures mentionnées dans les annexes 2 et 4 du dossier.

Le champ du volet 6.5 est limité à 4096 caractères ;

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée)

aux différents groupes faunistiques (avifaune en particulier) en termes d'habitat et de fonctionnalités écologiques. Ils seront composées d'essences locales exclusivement avec une composition diversifiée afin de maximiser leur intégration écologique et leur résilience. Les haies seront composées d'un ensemble d'essences parmi les suivantes : Cornus sanguinea (Cornus sanguinea), Aubépine monarque (Crataegus monarqua), Sureau noir (Sambucus nigra).

ce champ est limité à 4096 caractères

-266 caractères remaining.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi

Haut de page

Bas de page

J'ai donc ajouté les mesures sans les détailler et voici le détail ci-dessous :

Parcelle D 1031

Recommandations d'évitement :

- Délimiter et respecter les emprises du projet afin de ne pas impacter les milieux naturels présents aux alentours de la zone d'étude. Cela permettra également de garder intactes les zones de refuge pour la faune présente. Une attention particulière devra notamment être portée aux haies et au roncier localisés au sud-ouest du site, qui constituent les principaux éléments à enjeu écologique identifiés lors des prospections. Ces habitats jouent un rôle de refuge, d'alimentation voire de reproduction pour plusieurs taxons. Leur préservation devra être privilégiée et une mise en défens temporaire pourra être réalisée durant les travaux si nécessaire.

Recommandations de réduction :

- Adapter la phase de chantier à la phénologie des espèces en programmant le démarrage des travaux hors de la période de nidification des oiseaux. En effet, les habitats ouverts présents sur site sont susceptibles d'être utilisés ponctuellement par des oiseaux nicheurs au sol, notamment la Cisticole des joncs et le Cochevis huppé observés lors des inventaires. Il est donc préconisé d'exécuter les travaux entre septembre et février. Durant cette période la majorité des espèces restent mobiles, peuvent être effarouchées et donc quitter l'emprise où ont lieu les travaux le temps de leur exécution.
- Adapter les aménagements paysagers afin de favoriser le développement d'une végétation et d'habitats favorables aux différents groupes faunistiques (avifaune en particulier) en termes d'habitat et de fonctionnalités écologiques. Ils seront composées d'essences locales exclusivement avec une composition diversifiée afin de maximiser leur intégration écologique et leur résilience. Les haies seront

composées d'un ensemble d'essences parmi les suivantes : Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Troène commun (*Ligustrum vulgare*), Viorne lantane (*Viburnum lantana*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Noisetier (*Corylus avellana*), Églantier (*Rosa canina*).

- Mettre en place un chantier responsable afin de ne pas impacter les habitats naturels présents aux alentours. De ce fait, des bacs de rétention souples ainsi que des kits antipollution (kits absorbants) seront présents à disposition sur le chantier pour permettre de traiter rapidement toute pollution liée à une fuite sur un véhicule ou un engin.
- Ne laisser aucun produit toxique ou polluant sur site en dehors des horaires des heures de travaux afin que ces produits ne soient dispersés dans le milieu naturel (vandalisme, accident, aléa naturel).
- Vérifier la contenance des matières externes apportées sur site. Il convient de s'assurer qu'aucun rhizome ou bulbe de plante exotiques n'est présent sur les engins de travaux et est susceptible de se développer après la phase travaux.

Parcelle WK 13

Recommandations d'évitement :

- Délimiter et respecter les emprises du projet afin de ne pas impacter les milieux naturels présents aux alentours de la zone d'étude. Cela permettra également de garder intactes les zones de refuge pour la faune présente. La délimitation de la zone de chantier pourra être réalisée avec un grillage à maille fine afin de ne pas laisser passer la faune protégée présente à proximité immédiate.
- Mettre en défens les éléments à enjeux (haies, ripisylve, cours d'eau), afin de ne pas les impacter lors des travaux. Cette mise en défens prendra la forme d'une clôture temporaire (rubalise, chaînette ou filet) complétée par la mise en place de panneaux de signalisation / sensibilisation.

Recommandations de réduction :

- Adapter la phase de chantier à la phénologie des espèces en programmant le démarrage des travaux hors de la période de nidification des oiseaux. Il est donc

préconisé d'exécuter les travaux entre septembre et février. Durant cette période, la majorité des espèces restent mobiles, peuvent être effarouchées et donc quitter l'emprise où ont lieu les travaux le temps de leur exécution.

- Adapter les aménagements paysagers afin de favoriser le développement d'une végétation et d'habitats favorables aux différents groupes faunistiques (avifaune en particulier) en termes d'habitat et de fonctionnalités écologiques. Ils seront composés d'essences locales exclusivement avec une composition diversifiée afin de maximiser leur intégration écologique et leur résilience. Les haies seront composées d'un ensemble d'essences parmi les suivantes : Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine monogyne (*Crataegus monogyna*), Sureau noir (*Sambucus nigra*), Troène commun (*Ligustrum vulgare*), Viorne lantane (*Viburnum lantana*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Noisetier (*Corylus avellana*), Églantier (*Rosa canina*).
- Mettre en place un chantier responsable afin de ne pas impacter les habitats naturels présents aux alentours. De ce fait, des bacs de rétention souples ainsi que des kits antipollution (kits absorbants) seront présents à disposition sur le chantier pour permettre de traiter rapidement toute pollution liée à une fuite sur un véhicule ou un engin.
- Ne laisser aucun produit toxique ou polluant sur site en dehors des horaires des heures de travaux afin que ces produits ne soient dispersés dans le milieu naturel (vandalisme, accident, aléa naturel).
- Vérifier la contenance des matières externes apportées sur site. Il convient de s'assurer qu'aucun rhizome ou bulbe de plante exotiques n'est présent sur les engins de travaux et est susceptible de se développer après la phase travaux.